

Parc éolien Saint-Valentin

Par TransAlta

**Mémoire du
Syndicat de base de l'UPA de Napierville**

**Dans le cadre des audiences
du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Avril 2011

Introduction

Le projet de parc éolien de Saint-Valentin, tel que présenté par la compagnie TransAlta, est situé sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix dans la MRC du Haut-Richelieu en Montérégie. Le projet prévoit une puissance installée de 50 MW générés par 25 éoliennes de type Enercon E82.

À première vue, le projet tel qu'il est présenté par les promoteurs ne devrait pas concerner directement le syndicat de base de l'UPA de Napierville. En effet, le territoire de notre syndicat de base se limite aux municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Sherrington et Saint-Édouard. Puisque Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix sont situés sur le territoire du syndicat de base de Lacolle, il semblerait logique que seul ce syndicat de base se prononce sur le projet que la compagnie TransAlta tente d'implanter.

Cependant, depuis l'été 2010, une controverse grandissante entoure ce projet à Saint-Cyprien-de-Napierville, puisque c'est à cette date que la population a appris qu'afin que le projet de TransAlta puisse être mené à terme, la construction d'une ligne à haute tension mesurant près de 6 km, entre le poste élévateur du projet éolien de Saint-Valentin et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville, devait être effectuée. Cette ligne de transport traverserait dans sa quasi-totalité des terres agricoles situées à Saint-Cyprien-de-Napierville, là où se pratique une agriculture extrêmement dynamique. La dissimulation de cette information pendant plusieurs années (après tout, l'appel d'offres d'Hydro-Québec a été lancé au milieu de la dernière décennie, et le projet a obtenu l'acceptation de la société d'État au printemps 2008) en a choqué plus d'un.

Les pages qui suivent racontent la petite histoire de cette controverse. Il y sera démontré **qu'entre le manque de transparence et le cynisme sans équivoque qu'ont démontré les promoteurs, et l'immobilisme dont a fait preuve Hydro-Québec, les producteurs agricoles concernés par l'implantation de cette ligne à haute tension ont toutes les raisons de se sentir bafoués. À la lumière des événements de ces dernières années, on ne peut que conclure que le projet éolien de Saint-Valentin ne devrait jamais voir le jour.**

Le rôle des promoteurs

Tant Hydro-Québec que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ont établi certains critères quant au raccordement d'un parc éolien au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Pour Hydro-Québec, « le choix des tracés de lignes les plus courts, comportant le moins d'angles possible, est établi en concertation avec les intervenants du monde agricole » (Hydro-Québec, Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole et forestier, 4 novembre 2005, révisé le 20 juillet 2007.) Pour le MAMROT, « la proximité d'un réseau de transport d'énergie électrique d'Hydro-Québec constitue un facteur important de rentabilité pour un projet éolien : plus le site est éloigné, plus les coûts de raccordement sont élevés » (Gouvernement du Québec, La participation des municipalités aux projets d'éoliennes, principaux facteurs de réussite d'un projet et étapes de réalisation, 2007.)

Tout cela est bien beau, mais encore faut-il que les intervenants du monde agricole soient tous traités de façon égale. Or, dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin, plusieurs accrocs à ces principes ont été commis : non seulement il n'y a aucune proximité d'un réseau de transport, il n'y a même pas de réseau de transport existant. De plus, malgré toute la courtoisie et la disponibilité des représentants d'Hydro-Québec dans ce dossier, force est d'admettre que la concertation avec les intervenants du monde agricole fut inexistante, chaque demande provenant des agriculteurs locaux et du syndicat de base de l'UPA de Napierville étant catégoriquement rejetée.

Par-dessus tout, le projet éolien de Saint-Valentin a engendré une grande inégalité parmi les agriculteurs de la région : d'un côté, des producteurs ont pu négocier de gré à gré des ententes avec les promoteurs pour installer des éoliennes chez eux, et pouvaient toujours refuser si les conditions offertes ne les satisfaisaient pas. De l'autre côté, **pour le même projet**, des producteurs se sont vus contraints de négocier, sous la menace d'une imposition de servitude, le passage de pylônes et de fils électriques sur leurs terres. Les premiers et principaux responsables de cette situation sont les promoteurs du projet, tout d'abord TCI Renewables, puis TransAlta.

Si les promoteurs ont pu éviter pendant si longtemps l'opprobre du public envers leur tactique afin d'acheminer l'énergie produite par les éoliennes vers un poste d'Hydro-Québec, c'est qu'ils ont été les heureux bénéficiaires d'un concours de circonstances peu ordinaire... et

également parce qu'ils ont menti sans vergogne à plusieurs producteurs agricoles.

Les circonstances auxquelles nous faisons référence sont assez bien connues : premièrement, le raccordement d'un projet éolien au réseau d'Hydro-Québec ne fait pas partie du projet éolien. Absurde? Sans aucun doute, mais cette aberration n'en a pas moins permis aux promoteurs de faire complètement abstraction de cette question lors de leurs communications officielles. Lorsque, beaucoup plus tard, nous les avons approchés afin de leur demander d'intervenir dans cette problématique, les promoteurs se sont contentés à maintes reprises de nous répéter que le raccordement du parc éolien au réseau de distribution était le problème d'Hydro-Québec.

Ensuite, les promoteurs ont également profité du fait que si le parc éolien et le réseau collecteur sont situés à Saint-Valentin, la ligne à haute tension est presque en totalité localisée à Saint-Cyprien-de-Napierville, une autre municipalité, située dans une autre MRC, et sur un autre territoire de syndicat de base de l'UPA. Il est tout à fait compréhensible que les gens de Saint-Valentin ne se soient pas vraiment souciés du raccordement, puisque ça ne se passait pas chez eux, tout comme il est concevable que les gens de Saint-Cyprien ne s'en soient pas méfiés non plus, puisqu'on ne parlait officiellement que du projet de Saint-Valentin. Il reste que les promoteurs ont profité de cette situation.

Malgré tout cela, les promoteurs n'auraient jamais pu s'en tirer à si bon compte s'ils n'avaient pas eu recours à la désinformation pour évacuer la question de la ligne à haute tension alors que le projet en était à ses premiers balbutiements, en 2006-2007. À cette époque, les promoteurs ont tenu quelques séances d'information, et plusieurs agriculteurs y ont assisté. La question du raccordement fut bien évidemment soulevée. Selon plusieurs producteurs présents, les promoteurs ont alors affirmé *que l'électricité produite par le parc éolien serait acheminée au poste d'Hydro-Québec le plus près **par les lignes électriques existantes.***

Avec tout ce que nous avons appris par la suite, ce mensonge de la part des promoteurs peut sembler grotesque. Pourtant, depuis plusieurs mois, nous avons consulté plusieurs agriculteurs de la région afin de savoir ce que les promoteurs avaient vraiment affirmé lors de ces consultations. La majorité d'entre eux ont avoué ne pas se souvenir de ce qui s'était dit lors de ces séances. On peut présumer que si les promoteurs avaient déclaré à cette époque que le projet

nécessitait la construction d'une ligne à haute tension de près de 6 kilomètres circulant dans les terres agricoles, ça aurait marqué beaucoup plus durablement les esprits. Une demi-douzaine de producteurs nous ont affirmé se souvenir clairement d'explications à l'effet que le courant produit circulerait sur les lignes déjà existantes. **Aucun** producteur n'a affirmé que les promoteurs avaient soulevé publiquement l'hypothèse de la construction d'une nouvelle ligne. Un producteur de Saint-Valentin (qui verrait l'érection d'une éolienne sur ses terres) a découvert dans ses notes personnelles que les promoteurs lui avaient mentionné en privé qu'il se pouvait que le projet nécessite la construction d'une telle ligne. Un autre agriculteur, provenant de Saint-Cyprien, nous a expliqué que son beau-frère, ingénieur chez Hydro-Québec, lui avait démontré que les lignes électriques existantes n'étaient pas en mesure d'accueillir la production d'énergie de 25 éoliennes, et qu'il savait donc depuis le début que le projet nécessitait la construction d'une ligne de 120 kilovolts. Malheureusement, très peu de producteurs ont la chance d'avoir de la parenté travaillant chez Hydro-Québec. La rumeur a circulé à l'effet que l'électricité cheminerait à travers les lignes existantes, puis le projet est tombé dans l'oubli jusqu'en juillet 2010.

Lorsque Hydro-Québec a annoncé, au début de l'été 2010, son projet de construction d'une ligne de 120 kilovolts entre le poste élévateur du parc éolien de Saint-Valentin et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville, la colère et la stupéfaction furent presque immédiates chez plusieurs producteurs agricoles de Saint-Cyprien-de-Napierville qui apprenaient, QUATRE ans après le début du projet, qu'ils seraient malgré eux impliqués dans toute cette histoire. C'est alors que le cynisme et l'arrogance des promoteurs atteignirent leur comble. Lors d'une rencontre avec le conseil d'administration de notre syndicat de base en août dernier, ils nous expliquèrent pendant une bonne demi-heure à quel point leur projet était bien ficelé et qu'il serait profitable pour la municipalité de Saint-Valentin. Lorsqu'arriva le temps de discuter du raccordement du projet (après tout, le seul sujet qui concernait vraiment notre syndicat de base,) les promoteurs nous expliquèrent en 10 secondes que « le raccordement, c'était l'affaire d'Hydro-Québec, » puis ils refermèrent leurs livres. Après leur avoir expliqué que le raccordement, c'était également leur affaire (les éoliennes ne servent à rien si l'électricité produite n'est pas distribuée,) on nous assura vaguement que TransAlta verrait avec Hydro-Québec ce qu'elle pourrait faire. Au meilleur de notre connaissance, aucune démarche en ce sens ne fut effectuée. Encore en décembre dernier, lors des audiences préliminaires du BAPE, les

promoteurs se bornèrent à dire qu'ils n'étaient pas responsables du raccordement du projet, que tout cela relevait d'Hydro-Québec.

TransAlta aurait-elle pu agir autrement? Bien sûr. Prenons l'exemple du projet éolien Montérégie, dans la région de Saint-Rémi-de-Napierville, dont le promoteur est la compagnie Kruger. Dans ce projet, les promoteurs ont traité de la même façon les propriétaires terriens qui recevaient des éoliennes et ceux qui étaient susceptibles de voir le réseau de raccordement parcourir leur propriété. Les promoteurs installèrent leur poste élévateur à proximité du poste d'Hydro-Québec de Saint-Rémi, puis trouvèrent des agriculteurs qui étaient prêts à accueillir les câbles souterrains servant à acheminer l'électricité produite, en échange d'une compensation que ces agriculteurs jugeraient adéquate. Par-dessus tout, ces agriculteurs *pouvaient refuser* l'offre des promoteurs et ne pas participer au projet, au même titre que les producteurs accueillant des éoliennes dans le cadre du projet Montérégie, et également au même titre que les producteurs accueillant des éoliennes dans le cadre du projet Saint-Valentin. La compagnie Kruger n'a pas tenté d'exploiter un flou dans la réglementation afin de refiler ses responsabilités à Hydro-Québec. Elle a assumé son projet de bout en bout. Pas étonnant que le taux d'acceptation sociale du projet de Saint-Rémi soit infiniment meilleur que celui de Saint-Valentin.

Les représentants de TransAlta rétorqueront que la situation est différente avec le projet de la compagnie Kruger, qu'il est situé moins loin du poste d'Hydro-Québec. Nous trouvons que cet argument n'est pas pertinent. Que la dernière éolienne soit située à trois kilomètres du poste d'Hydro-Québec (comme dans le projet de Kruger) ou à six kilomètres (comme dans le projet de TransAlta,) toute imposition de servitudes dans le cadre d'un projet éolien est inexcusable. Il s'agit de projets pilotés par des promoteurs privés, afin d'apporter au secteur énergétique québécois une électricité qui, selon toute vraisemblance, sera destinée à l'exportation. On peut présumer que s'il s'agissait d'un apport électrique nécessaire à la sécurité énergétique des Québécois, le gouvernement aurait demandé à Hydro-Québec d'assumer toutes les phases du projet, comme à l'époque des grands chantiers hydro-électriques, avec un droit d'imposition de servitudes s'appliquant à l'ensemble du projet.

Les promoteurs savaient qu'ils manquaient grandement de transparence lorsqu'ils ont fait le pari de cacher pendant plus de trois ans la nécessité de la construction d'une ligne à haute tension dans le cadre de leur projet. Peu importe qu'ils n'aient pu s'entendre avec

d'autres producteurs afin de rapprocher leur parc éolien du poste d'Hydro-Québec, ou qu'ils n'aient pas obtenu l'autorisation des municipalités avoisinantes, ou que d'assumer le coût de la ligne de transport dont le passage serait négocié d'égal à égal avec les propriétaires terriens enlevait toute rentabilité au projet. Ils auraient dû abandonner. Le parc éolien de Saint-Valentin n'est pas situé au bon endroit. Il ne mérite pas de voir le jour.

Il serait disgracieux que le conseil des ministres donne raison à des promoteurs qui ont délibérément trompé toute une communauté pendant des années afin de mener à terme un projet qui, autrement, n'aurait jamais eu une seule chance de s'accomplir. Dans toutes les sphères de la société, il y a des intervenants qui croient faire preuve d'habileté lorsqu'ils réussissent à bernier les gens. Malheureusement, il semble que les artisans du projet éolien de Saint-Valentin, TCI Renewables et TransAlta, fassent partie de cette catégorie d'intervenants.

Le rôle d'Hydro-Québec

Nous tenons à mettre une chose au clair : nous n'avons absolument rien à reprocher à Hydro-Québec quant au professionnalisme et à la courtoisie de ses employés. Chaque communication était dignifiée d'une réponse, chaque demande de rencontre était soigneusement traitée (sans qu'une rencontre ne soit toujours accordée cependant,) chaque rencontre se déroulait dans les règles de l'art, avec des représentants bien préparés et qui semblaient personnellement sympathiques à notre cause.

Malheureusement, au bout de quelques mois, il nous fallut constater que tous nos efforts de représentation auprès d'Hydro-Québec ne menaient nulle part. Hydro-Québec, en tant qu'institution, nous apparut comme une société d'État sclérosée, prisonnière d'un carcan protocolaire qui l'empêchait de sortir de son cadre réglementaire et de prendre des initiatives qui auraient pu permettre de dénouer l'impasse.

Notre premier contact avec Hydro-Québec eut lieu en juillet 2010. Hydro-Québec venait d'annoncer publiquement le projet de construction de la ligne de 120 kilovolts, et tenait à expliquer aux représentants de l'UPA les tenants et aboutissants de leur dessein. Lors de cette rencontre, on obtint un premier aperçu de ce que représentait une « négociation » pour Hydro-Québec. Tout en prenant note de chacune de nos suggestions, on nous affirma très clairement que la société d'État ne renoncerait pas à son droit d'imposition de servitudes dans le cadre du projet de TransAlta, et n'envisageait aucunement d'installer une ligne souterraine qui aurait pu représenter un compromis acceptable pour certains producteurs. La table était mise.

Une rencontre subséquente eut lieu en septembre. Nous avions alors plusieurs suggestions à faire à Hydro-Québec afin qu'elle puisse calmer le jeu, car la grogne était en train de s'installer de façon durable chez les producteurs susceptibles de recevoir des pylônes sur leur propriété. Nous leur offrirent d'abord une seconde fois de renoncer à leur droit d'imposition de servitudes, après leur avoir expliqué pourquoi, de notre point de vue, les projets éoliens développés par l'industrie privée différaient des grands projets hydro-électriques qui avaient pu nécessiter par le passé l'imposition de telles servitudes. On nous assura comprendre la situation, mais qu'Hydro-Québec se gardait néanmoins le droit d'imposer sa ligne électrique si le besoin était. La suggestion fut alors faite de commencer immédiatement les négociations avec les producteurs concernés, l'idée étant que plus il y

a de séances de négociations, plus grande est la probabilité que les deux parties en viennent à un compromis acceptable, et moins il y a de chances que l'on impose une servitude. Hydro-Québec rejeta également cette requête, arguant qu'elle ne savait toujours pas quelle serait la trajectoire de la ligne électrique.

Avec le recul, cet argument nous apparaît un peu paresseux. Hydro-Québec n'avait aucune raison d'étudier des trajets potentiels d'une vingtaine de kilomètres alors le tracé n'en compte que cinq à vol d'oiseau. D'ailleurs, lorsque Hydro-Québec a finalement présenté ses trois projets de tracés en février 2011, ils étaient pratiquement identiques à tous ceux que n'importe quel habitant de la région équipé d'une bonne carte aurait pu imaginer. Surtout, ils passaient effectivement chez les producteurs agricoles qui se doutaient depuis des mois être les « récipiendaires » des pylônes.

Toujours lors de cette réunion du mois de septembre, nous proposâmes alors à Hydro-Québec de rencontrer en groupe les producteurs susceptibles d'accueillir la ligne à haute tension et de leur expliquer les paramètres du projet. Les représentants de la société d'État nous répondirent qu'ils réfléchiraient à cette demande. Un mois plus tard, elle fut rejetée. Hydro-Québec allait se contenter de suivre son protocole habituel, qui stipule que la société d'État n'est pas tenue de négocier avec les producteurs concernés avant les audiences du BAPE. Il semblait tout simplement inconcevable pour Hydro-Québec de déroger à son sacro-saint protocole, même s'il était bien évident que la polémique de la ligne de 120 kilovolts prenait une ampleur imprévue. Hydro-Québec a eu plusieurs chances de calmer le jeu. Elle les a toutes rejeté du revers de la main.

La suite est bien connue. Le 8 février dernier, alors qu'Hydro-Québec était finalement prête à dévoiler les trois tracés retenus, elle dût annuler une rencontre publique à Saint-Cyprien-de-Napierville, car une manifestation y avait lieu. Nous sommes d'avis que les promoteurs du projet de Saint-Valentin méritaient beaucoup plus les invectives des manifestants, mais Hydro-Québec a laissé pourrir une situation qui sentait déjà très mauvais au départ. Elle a récolté ce qu'elle a semé.

Lors des audiences du BAPE de mars 2011, Hydro-Québec en a pris plusieurs par surprise en déclarant qu'elle étudiait de nouvelles alternatives afin d'assurer le transport de l'énergie produite par le parc éolien de Saint-Valentin. Ayant été directement témoins de l'immobilisme d'Hydro-Québec lors des huit mois précédents, il nous est difficile de croire que la société d'État puisse soudainement se

« retourner sur un dix cennes » et trouver une nouvelle façon d'acheminer l'électricité avant le dépôt des autorisations gouvernementales permettant l'érection des éoliennes. Nous croyons qu'Hydro-Québec tente de jeter de la poudre aux yeux afin de faire baisser la pression. Il s'agit également d'un aveu indirect démontrant que la situation actuelle (l'imposition de servitudes pour desservir un projet qui ne devait impliquer les propriétaires terriens que sur une base volontaire) est indéfendable et cause préjudice. Nous accueillons ce nouveau développement avec beaucoup de scepticisme.

Il nous est difficile de trancher. Hydro-Québec se fait-elle la complice, ou bien la victime innocente (dans les deux sens du terme) des machinations de TCI Renewables-TransAlta? Dans un cas comme dans l'autre, elle ne fait certainement pas honneur à sa réputation de société d'État qui contribue de belle façon au bien commun de tous les Québécois. Elle joue le jeu des promoteurs et se montre ainsi directement responsable de l'injustice qui est en train de se produire dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin.

Conclusion

Le syndicat de base de l'UPA de Napierville n'est pas opposé au développement de l'énergie éolienne au Québec. Nous croyons qu'il s'agit d'une belle source d'énergie, propre et renouvelable. Nous sommes d'avis qu'elle peut occuper une place de choix dans le portefeuille énergétique québécois.

Par ailleurs, même si l'érection d'éoliennes sur les belles terres agricoles de Saint-Valentin représente un choix discutable du point de vue de la protection du territoire agricole (le mémoire du syndicat de base de Lacolle en parle plus longuement,) nous respectons le choix des producteurs agricoles qui ont signé des ententes avec les promoteurs afin de recevoir des éoliennes. Nous ne sommes pas indifférents aux considérations qui les ont motivé à signer un contrat avec TransAlta, que celles-ci soient financières ou autres. D'ailleurs, quelques producteurs nous ont affirmé que s'ils avaient su que l'installation d'une éolienne sur leur terre signifiait l'imposition de pylônes et de fils électriques sur la terre des autres, ils auraient reconsidéré leur implication dans le projet éolien de Saint-Valentin.

Nous ne sommes donc pas systématiquement opposés à la mise en chantier de parcs éoliens... encore faut-il que ceux-ci soient introduits correctement dans les communautés. Et là-dessus, le projet de parc éolien de Saint-Valentin n'obtient tout simplement pas la note de passage. Les promoteurs, TCI Renewables et TransAlta, ont délibérément omis d'informer les populations de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Valentin que leur projet nécessitait la construction d'une ligne à haute tension. Ils ont profité d'un flou réglementaire afin de faire passer un projet qui n'aurait autrement jamais vu le jour : il n'est pas situé à proximité d'un poste d'Hydro-Québec et il est impossible de faire circuler l'énergie produite dans les lignes électriques existantes. Si les promoteurs avaient déclaré publiquement dès 2006-2007 que le projet ne pouvait être mené à terme sans la construction d'une ligne de 120 kilovolts imposée par Hydro-Québec, il serait mort au feuilleton. La seule façon de réaliser leur ambition, c'était de retarder l'annonce de la construction de la ligne de transport, afin de faire progresser le projet le plus loin possible, jusqu'à ce qu'il devienne de plus en plus difficile pour le conseil des ministres de le rejeter. Malheureusement, leur duperie a encore des chances de réussir.

Nous tenons également Hydro-Québec responsable de la situation, et ce pour deux raisons. Premièrement, la société d'État a refusé

pendant huit mois de rencontrer les producteurs agricoles de Saint-Cyprien afin de tenter de conclure une entente avec ceux-ci, ce qui aurait peut-être pu permettre de satisfaire tout le monde. Surtout, elle refuse de retirer son droit à l'imposition de servitudes, refusant ainsi de reconnaître le caractère particulier d'un projet éolien implanté par des promoteurs ayant négocié de gré à gré avec les propriétaires terriens l'installation d'éoliennes.

Notre position se résume brièvement : pas d'imposition de servitudes lors de l'implantation d'un parc éolien. Il s'agit d'une simple question d'équité. On ne peut créer deux classes de producteurs agricoles pour un seul et unique projet, ceux qui négocient de plein gré leur participation au projet (et qui peuvent refuser) et ceux qui négocient sous la menace d'une imposition de servitudes.

En septembre dernier, nous avons eu la chance de rencontrer M. Stéphane Billette, député du comté d'Huntingdon, afin de lui faire part de toute cette problématique. M. Billette nous avait alors affirmé qu'il cherchait une solution, et qu'il souhaitait également que tous les intervenants dans le dossier travaillent à trouver une solution qui pourrait satisfaire chacun. Il y a 7 mois, c'était une position tout à fait raisonnable. Aujourd'hui, il est évident que l'inaction des promoteurs et d'Hydro-Québec fait en sorte qu'on ne trouvera pas de solution qui puisse satisfaire tout le monde. M. Billette affirme aujourd'hui qu'il transmettra l'opinion de ses électeurs auprès de ses collègues du gouvernement. Nous croyons avoir démontré que la problématique de la ligne à haute tension forme une raison suffisante pour que le projet éolien de Saint-Valentin soit abandonné.

Annexes

Résolution adoptée lors de l'assemblée générale du syndicat de base de l'UPA de Napierville, le 11 mars 2011.

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un parc éolien à Saint-Valentin par les promoteurs TCI Renewables/Trans Alta;

CONSIDÉRANT que le projet ne peut être complété sans la construction d'une ligne à haute tension entre le poste élévateur du projet éolien et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires terriens susceptibles de se voir imposer des servitudes par Hydro-Québec n'ont été informés de cette situation qu'à l'été 2010, même si le projet éolien de Saint-Valentin a été accepté par Hydro-Québec au printemps 2008;

CONSIDÉRANT que les promoteurs n'ont jamais annoncé publiquement que le projet nécessitait la construction d'une ligne à haute tension;

CONSIDÉRANT que les promoteurs refusent de négocier avec les propriétaires terriens afin d'étendre leur réseau de transport en direction du poste d'Hydro-Québec, tel que ce fût fait par la compagnie Kruger dans le cadre du projet éolien Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec refuse de renoncer à son droit d'imposition de servitudes dans le cadre de la construction de ladite ligne à haute tension, alors que les producteurs accueillant des éoliennes sur leurs propriétés pouvaient refuser l'offre des promoteurs et négocier d'égal à égal;

CONSIDÉRANT que les multiples représentations que le syndicat de base de l'UPA de Napierville a tenu avec les promoteurs et avec Hydro-Québec afin de les conscientiser à la problématique n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT que les intérêts collectifs des producteurs agricoles doivent toujours primer sur les intérêts individuels ou sectoriels, lorsqu'il faut décider des actions à prioriser ou des services à développer;

CONSIDÉRANT que le syndicat de base de l'UPA de Napierville s'oppose à l'imposition de servitudes dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE NAPIERVILLE DEMANDE :

AU SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE NAPIERVILLE :

1. De s'opposer formellement à l'implantation du projet de parc éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville;

AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS :

1. De ne pas accorder les autorisations gouvernementales requises pour la construction du projet éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Lettre parue dans le journal Coup d'œil et dans le journal Le Canada Français le 10 novembre dernier.

[Projet éolien de Saint-Valentin: l'UPA proteste](#)

|

Partout au Québec, le développement de l'énergie éolienne suscite sa part de controverse, et la Montérégie ne fait pas exception. Dans la région de Saint-Valentin/Saint-Cyprien-de-Napierville, c'est cependant un élément dont on entend peu parler à propos de cette énergie qui cause bien des maux de tête à certains agriculteurs: la construction de

la ligne à haute tension nécessaire au transport de l'électricité produite par un parc éolien.

Lorsqu'Hydro-Québec a accepté en 2008 le projet des promoteurs TCI Renewables/TransAlta, elle fût possiblement impressionnée par la viabilité du projet de Saint-Valentin, de même que par la qualité des ententes signées avec les différents producteurs agricoles de la municipalité concernant l'emplacement des éoliennes ainsi que le passage souterrain des câbles reliant les éoliennes entre elles. Il y avait cependant un hic: TCI Renewables/TransAlta ne livrait pas l'électricité produite jusqu'au poste d'Hydro-Québec le plus proche. Elle se contentait de l'acheminer vers un poste de réception (appelé poste-élévateur) situé sur le territoire de Saint-Valentin, et se fiait sur Hydro-Québec pour construire une ligne de 120 kilovolts afin de transporter l'électricité du poste-élévateur jusqu'au poste d'Hydro-Québec localisé à Saint-Cyprien-de-Napierville, à 7 km de là.

Or, les producteurs agricoles de Saint-Cyprien potentiellement concernés n'ont **jamais** été informés de la possibilité de voir des pylônes et des fils électriques traverser leurs terrains avant l'été 2010. Il n'est pas difficile de comprendre la stratégie des promoteurs dans ce dossier: plutôt que de créer une possible controverse en avertissant les propriétaires terriens qu'une ligne de 120 kV allait peut-être traverser leurs champs, ils se sont tenus bien tranquilles pendant deux ans, concentrant leurs efforts sur les retombées positives qu'obtiendrait la municipalité de Saint-Valentin si le projet voyait le jour, et laissant à Hydro-Québec, qui possède le droit d'imposition de servitudes (essentiellement un droit d'expropriation,) le fardeau d'imposer aux gens de Saint-Cyprien une ligne à haute tension.

TCI Renewables/TransAlta nous sert l'argument qu'elle ne pouvait informer personne de la construction de cette ligne de transport, puisqu'elle ne connaissait pas les intentions d'Hydro-Québec quant à la trajectoire éventuelle de cette ligne. Foutaises! Lorsque l'on connaît grosso modo l'emplacement du poste-élévateur, et que l'on connaît avec certitude l'emplacement du poste d'Hydro-Québec, nul besoin d'être un génie pour comprendre qu'une ligne électrique mesurant 7 km en ligne droite entre Saint-Valentin et Napierville ne passera pas par Québec pour se rendre à destination. Suffit de réunir tous les producteurs pouvant être affectés dans un rayon d'un ou deux kilomètres, de les informer de la situation, et au besoin de négocier des ententes avec eux. TCI Renewables/TransAlta n'a jamais eu l'intention de sortir un sou de sa poche pour assurer le passage de la ligne de transport d'électricité. Les promoteurs ont préféré laisser Hydro-Québec exécuter leurs basses besognes.

Hydro-Québec affirme qu'elle n'avait pas à informer les propriétaires fonciers de l'éventualité de cette ligne électrique avant cet été puisque son protocole habituel ne l'exigeait pas. Soit. Une fois leurs intentions connues, qu'est-ce qui empêche Hydro-Québec d'aller négocier dès maintenant avec les propriétaires afin de trouver une entente? Toujours leur sacro-saint protocole! Hydro n'est pas tenue de négocier avant la tenue des audiences du BAPE, qui auront lieu à l'hiver 2011. Étant donné que les autorisations gouvernementales pour débiter la construction des parcs éoliens seront accordées à l'automne 2011, et qu'il faut entre-temps passer au travers des audiences de la CPTAQ, ça laisse peu de temps pour la négociation. Hydro-Québec n'en a cure. Elle va négocier pour la forme, et si le temps presse et qu'elle ne parvient pas à une entente avec certains producteurs, elle imposera tout simplement sa servitude. Pour une société d'État habituellement si soucieuse de son image, Hydro-Québec traite de façon drôlement cavalière les agriculteurs de Saint-Cyprien-de-Napierville.

On se retrouve devant une situation plutôt paradoxale. D'un côté, des producteurs qui ont négocié de gré-à-gré des ententes avec des promoteurs pour installer des éoliennes chez eux, et qui pouvaient toujours refuser si les conditions offertes ne les satisfaisaient pas. Et de l'autre côté, **pour le même projet**, des producteurs qui se voient contraints de négocier, sous la menace d'une imposition de servitude, le passage de pylônes et de fils électriques sur leurs terres. Il s'agit d'une injustice flagrante. Le cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole doit être modifié, de façon à ce que cette injustice ne se répète plus jamais.

En résumé, deux intervenants sont à blâmer pour la situation dans laquelle certains agriculteurs de Saint-Cyprien sont empêtrés. Les promoteurs TCI Renewables/TransAlta n'ont pas levé le petit doigt pour en arriver à une entente avec les producteurs concernés. Hydro-Québec joue le jeu de ces promoteurs en refusant de se départir de son droit à l'imposition de servitudes pour mener à terme un projet qui, au départ, devait impliquer les agriculteurs sur une base volontaire. Pour l'Union des Producteurs Agricoles, cette situation est inacceptable. En l'absence d'une alternative valable pour le transport de l'électricité potentiellement produite par ce parc éolien, Hydro-Québec doit abandonner le projet de Saint-Valentin.

Jaclin Bisailon, président

Syndicat de base de l'UPA de Lacolle

Jérémy Letellier, président

Syndicat de base de l'UPA de Napierville

Résolution
Syndicat de base de l'UPA de Napierville

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un parc éolien à Saint-Valentin par les promoteurs TCI Renewables/Trans Alta;

CONSIDÉRANT que le projet ne peut être complété sans la construction d'une ligne à haute tension entre le poste élévateur du projet éolien et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires terriens susceptibles de se voir imposer des servitudes par Hydro-Québec n'ont été informés de cette situation qu'à l'été 2010, même si le projet éolien de Saint-Valentin a été accepté par Hydro-Québec au printemps 2008;

CONSIDÉRANT que les promoteurs n'ont jamais annoncé publiquement que le projet nécessitait la construction d'une ligne à haute tension;

CONSIDÉRANT que les promoteurs refusent de négocier avec les propriétaires terriens afin d'étendre leur réseau de transport en direction du poste d'Hydro-Québec, tel que ce fût fait par la compagnie Kruger dans le cadre du projet éolien Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec refuse de renoncer à son droit d'imposition de servitudes dans le cadre de la construction de ladite ligne à haute tension, alors que les producteurs accueillant des éoliennes sur leurs propriétés pouvaient refuser l'offre des promoteurs et négocier d'égal à égal;

CONSIDÉRANT que les multiples représentations que le syndicat de base de l'UPA de Napierville a tenu avec les promoteurs et avec Hydro-Québec afin de les conscientiser à la problématique n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT que les intérêts collectifs des producteurs agricoles doivent toujours primer sur les intérêts individuels ou sectoriels, lorsqu'il faut décider des actions à prioriser ou des services à développer;

CONSIDÉRANT que le syndicat de base de l'UPA de Napierville s'oppose à l'imposition de servitudes dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE NAPIERVILLE
DEMANDE :

AU SYNDICAT DE BASE DE L'UPA DE NAPIERVILLE :

1. De s'opposer formellement à l'implantation du projet de parc éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville;

AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS :

1. De ne pas accorder les autorisations gouvernementales requises pour la construction du projet éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville;